

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 22 MARS 2021

à 18 h 30

au Centre des Congrès d'Épinal
(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 22 mars 2021 à 18 h 30
Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-deux mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du seize mars deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauler, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, C. Adam, D. Andres, J. Aubry, P. Babey-Foltzer, L. Bedin, R. Bégel, C. Bertrand, MO. Beurné, S. Boeuf, Y. Bombarde, M. Boulliat, D. Bourquin, JL. Chaudy, B. Chevrier, S. Chrisment, JF. Clasquin, M. Claude-Pitet, P. Claudon (*jusqu'au point n°7*), G. Colin, G. Crouvisier, S. D'Alguerre, E. Del Génini, E. Demir, C. Deschaseaux, F. Drevet, G. Dubois, C. Dufour, P. Dugravot, M. Emeraux, T. Euriat, A. Fève, G. François, M. François, T. Gaillot, A. Gamet, F. Garcia, E. Garion, P. Georges (*jusqu'au point n°8*), B. Gille, S. Giuranna, V. Grewis, K. Guellaff, A. Guihard, D. Harpin, D. Hueber, B. Huguenin, V. Jean, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, P. Jollet, A. Labat, C. Larrière, E. Lasseront, B. Ledrapier, B. Malivernay, C. Marchal, D. Marquaire, B. Marquis, JL. Martinet, R. Michelet, D. Midon, B. Morel, N. Mougel, P. Nardin, M. Ozcelik, D. Pagelot, D. Perrin, C. Petit, F. Piaget, F. Piasias, S. Queyreyre, A. Rafiki, A. Remy, P. Retournard, N. Robert, V. Salvador, MC. Serieys, E. Sivadon, T. Soler, M. Thiébaud, JL. Thiéry, JL. Thomas, J. Thomas (*arrivé au point n°4/1*), O. Timotéo, C. Valois, J. Valsésia, C. Vauzelle, P. Vilmar, F. Virtel, C. Vitu, L. Voitot, D. Vuillemin.

Excusés : Mesdames et Messieurs M. Balland (pouvoir à Monsieur E. Demir), J. Bédon (pouvoir à Madame V. Grewis), P. Casadevall (pouvoir à Madame MO. Beurné), A. Cicoella-Filali (pouvoir à Monsieur D. Andrès), P. Claudon (*parti au point n°7*), R. Colin, C. Drapp (pouvoir à Monsieur P. Nardin), A. Gambrelle (pouvoir à Monsieur T. Gaillot), P. Georges (*parti au point n°8*), N. Humbert (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), E. Jacoté (suppléé par Monsieur D. Vuillemin), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), A. Laurent, B. Laurent (pouvoir à Monsieur F. Dulot), JN. Lombard (pouvoir à Monsieur G. Colin), D. Mathis (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), D. Micard (suppléé par Madame C. Valois), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Paillard (suppléé par Monsieur L. Voitot), C. Pierre (pouvoir à Madame L. Rayeur-Klein), H. Poirat (pouvoir à Madame E. Lasseront), C. Zeghmouli (pouvoir à Monsieur R. Alémani).

Absents : Messieurs JP. Poirot, P. Remy, J. Thomas (*jusqu'au point n°4/1*).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Pascal HAULLER

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société COMPAS pour un outil permettant de consulter des indicateurs médico-sociaux et de veille territoriale pour un montant de 2.500 € HT.
- Avec l'Entreprise SUEZ pour un avenant au marché de prestation de services portant sur l'exploitation de 3 déversoirs d'orage sur la Commune de Capavenir Vosges pour une durée de 5 mois pour un montant de 2.061 € HT.
- Avec la Société RENAULT EPINAL pour l'achat d'un véhicule pour le garde champêtre pour un montant de 17.112,10 € HT.
- Avec la Société ALT ANCRE pour des travaux de construction d'un bâtiment léger au Centre Equestre d'Olima à Chantraine pour un montant de 21.630 € HT.
- Avec le GARAGE MONDIALE pour l'acquisition d'un véhicule pour le service eau et assainissement pour un montant de 8.990 € HT.
- Avec la Société SUEZ pour une prestation de gestion et de surveillance du barrage de retenue sur le ruisseau de Grandrupt pour une rémunération forfaitaire semestrielle de 1.860 € HT.
- Avec la Société DEST pour l'acquisition d'un équipement de supervision des systèmes d'alimentation en eau potable su secteur sud pour un montant de 15.447 € HT.
- Avec la Société AJBD pour un avenant n°2 au marché public pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable sur la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 1.950 € HT.
- Avec la Société COLAS pour des travaux de création d'un terrain synthétique au complexe sportif de la plaine de Soba à Epinal pour un montant total de 295.611,95 € HT.
- Avec la Société MUTUELLE D'ASSURANCE DU BTP pour l'assurance dommage ouvrage de l'opération de restructuration du gymnase Lapicque à Epinal pour un montant total de 29.651,36 € HT.
- Avec le Bureau d'Etudes SINBIO pour un avenant n°2 au marché public de maîtrise d'œuvre pour assurer la continuité

écologique du tronçon aval du ruisseau d'Argent pour un montant en plus-value de + 5.300 € HT portant le nouveau montant du marché à 47.477,50 € HT.

- Avec la Société ENVIRONNEMENT PLUS pour l'entretien du patrimoine arboré le long de la Véloroute V50 pour un montant 175.000 € HT.

- Avec le Bureau d'Etude FLUVIAL.IS pour un avenant n°2 du marché public portant sur une étude des cours d'eau du bassin versant de la Moselle pour un montant en plus-value de + 650 € HT portant le nouveau montant du marché à 50.490 € HT.

⇒ Au règlement de frais et honoraires :

- Avec le Cabinet EPITOGES dans le d'une procédure en cours concernant un litige avec Madame Laëtitia ORSKI SIMONET pour un montant de 1.146 € TTC.

⇒ A la sollicitation de subventions :

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour l'acquisition d'un corrélateur acoustique pour le service eau potable.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour la structuration de la supervision des systèmes d'alimentation en eau du secteur sud de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation d'un diagnostic de territoire et une animation agricole relatifs à la protection du captage d'eau potable de la Commune de Chamagne.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental des Vosges pour l'acquisition d'un appareil de recherche de fuites et de repérage des canalisations pour le service eau potable.

- Auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental des Vosges pour des travaux de mise en conformité des captages de Xertigny.

- Auprès de l'Etat pour la création d'un service de vélos à assistance électrique en libre-service.

⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :

- Avec l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel) et l'AVUF (Association des Villes Universitaires de France) pour des cotisations 2021 pour un montant total de 3.060 € (AVICCA : 2.560 € / AVUF : 500 €).

- Avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Vosges pour une cotisation 2021 pour un montant de 6.879,24 €.

- Avec les Villes de France pour une cotisation 2021 pour un montant de 4.000 €.

⇒ A la fixation de tarifs :

- Pour la navette de Xertigny pour une tarification unique pour l'usager permettant d'emprunter les différents circuits avec une prise en charge au plus près du domicile de l'usager pour un montant de 3 € pour un aller et/ou retour.

1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière d'affaires générales, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'adhésion du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et du Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot) au sein du Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale.

- Une convention de mise à disposition de services avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour le service marchés publics et conseils juridiques.

- Le renouvellement de la convention signée entre l'Université de Lorraine et la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant le financement des actions menées par le centre pilote de « La Main à la Pâte » à Epinal (cours de sciences et découverte aux écoles primaires de la CAE).

- Avec le Département des Vosges et les Archives Départementales, la convention d'adhésion au service d'archivage électronique des actes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Avec l'association « Jeunesse et Cultures », la convention d'objectifs fixant le montant de la contribution 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 339.000 € et a signé avec l'Association et le Département des Vosges la convention correspondante.

- Le montant de la contribution 2021 au profit de la Mission Locale d'un montant de 105.867,58 €.

- La signature des conventions d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France pour ouvrages et réseaux d'assainissement pour une durée de 5 ans fixant les conditions financières d'occupation pour un montant total de 8.371.10 € par an.

⇒ **En matière de marchés publics :**

- Le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 en moins-value du marché global de performance relatif à la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

⇒ **En matière de groupement de commande :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges, l'avenant n°1 de la convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre du programme de restauration du Durbion et de ses affluents.

⇒ **En matière de cession de terrains, le Bureau Communautaire a approuvé :**

- L'acquisition de la parcelle AO 816 d'une surface d'environ 1.240 m², sise Commune de Capavenir Vosges Zone Inova 3000, propriété de la Commune au prix de 8 €/m².

- La cession de la parcelle AO 816 d'une surface d'environ 1.240 m², sise Commune de Capavenir Vosges Zone Inova 3000, au profit de la Société DEMETAL au prix de 10 €/m².

- La cession de la parcelle BC 278 d'une surface de 2.500 m², sise Commune de Golbey Zone MAXIMONT BAS, au profit de la Société MACADAM AUTO SPORT au tarif de 40 € hors taxe par mètre carré.

- La cession d'une parcelle d'environ 10.000 m², sise Commune de Charmes Zone Plaine de Socourt, au profit de la Société SBI au tarif de 20 € hors taxe par mètre carré.

- La modification de la délibération d'acquisition de la parcelle AO 766, appelée désormais AO 870 et 871, sise Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges en date du 9 avril 2018, ainsi que la délibération de cession de ladite parcelle en date du 16 avril 2018. Les délibérations initiales indiquaient une surface de 1.123 m² qu'il convient de rectifier au profit d'une surface de 1.323 m².

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 - Stade d'Eaux Vives

Le Conseil Communautaire a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises du parcours d'eaux vives au Port d'Épinal, ainsi que la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Vosges relative au financement du stade d'eaux vives et notamment le plateau d'entraînement des pompiers, a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offre pour la passation du marché de travaux pour cette opération et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats de travaux à intervenir pour un montant estimatif de 5.316.094 € HT avec les entreprises qui seront désignées par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que la convention à intervenir avec le SDIS 88.

ADOPTÉ AVEC UNE VOIX CONTRE
Monsieur Fabrice PISIAS

3 - Championnats de France de Cyclisme

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant maximum de 100.000 € au profit de la Ville d'Épinal dans le cadre de l'organisation des championnats de France de cyclisme 2021 et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Ville d'Épinal, le Département des Vosges et la Région Grand Est la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

4-0 - Désignation d'un Président de séance

Le Conseil Communautaire a désigné un Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2020.

ÉLU À L'UNANIMITÉ
M. Roger ALEMANI

4 - Comptes administratifs 2020

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes administratifs 2020 des budgets suivants :

Monsieur Michel HEINRICH ne participe pas aux votes

- 4/1 - Budget Général
- 4/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 4/3 - Budget annexe Transport
- 4/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 4/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 4/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 4/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 4/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 4/9 - Budget annexe Eau Régie
- 4/10 - Budget annexe Eau DSP
- 4/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 4/12 - Budget annexe Assainissement DSP

A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL

5 - Comptes de gestion 2020

Le Conseil Communautaire a approuvé les comptes de gestion 2020 des budgets suivants :

- 5/1 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 5/2 - Budget annexe Transport
- 5/3 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 5/4 - Budget annexe Locations Commerciales

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 5/5 - Budget annexe Zones Economiques
- 5/6 - Budget annexe Zone Hermitage
- 5/7 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - Affectation du résultat 2020

Le Conseil Communautaire a affecté le résultat de l'exercice 2020 sur le budget général et les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

- 6/1 - Budget Général
- 6/2 - Budget annexe Scènes-Vosges
- 6/3 - Budget annexe Transport
- 6/4 - Budget annexe Réseau Haut Débit
- 6/5 - Budget annexe Locations Commerciales
- 6/6 - Budget annexe Zones Economiques
- 6/7 - Budget annexe Zone Hermitage
- 6/8 - Budget annexe Zone Economique Xertipôle
- 6/9 - Budget annexe Eau Régie
- 6/10 - Budget annexe Eau DSP
- 6/11 - Budget annexe Assainissement Régie
- 6/12 - Budget annexe Assainissement DSP

A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL
A ÉTÉ PRÉSENTÉ / REPORTÉ CC 12 AVRIL

7 - Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Communautaire a tenu un débat sur les orientations générales du budget 2021, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

A PRIS ACTE

8 - Ouverture anticipée de crédits

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses et les recettes d'investissement par ouverture anticipée de crédits, en complément de celles émises lors de la délibération du 15 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 23 mars 2021,
Le Président,



Michel HEINRICH